

Pièces à fournir pour le dossier d'inscription en cycle ingénieur

Veuillez indiquer votre nom-prénom.....

NOM PRENOM.....

Année d'étude..... Département de spécialité.....

Documents à retourner remplis :

- Fiche d'inscription (avec photo)
- Fiche infirmerie à retourner renseignée (avec une photo) dans une enveloppe fermée

Joindre les documents suivants :

- Un extrait d'acte de naissance (nécessaire pour l'établissement du diplôme) traduit en français pour les étudiants étrangers
- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'année universitaire. (les étrangers peuvent en souscrire une en arrivant)

Pour les étudiants français :

- Attestation de recensement (si vous avez moins de 18 ans)
- OU
- Le certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (si vous avez + de 18 ans)

- Notification de bourses du CROUS ANNEE 2019-2020 si vous êtes boursier(e)

- Attestation CVEC (contribution Vie Etudiante du CROUS ; soit attestation de paiement ou attestation d'exonération à fournir par tous les étudiants. Sans cette attestation, nous ne pourrions pas vous inscrire.

et de plus, 3 photos d'identité :

- 1 collée sur la fiche d'inscription
- 1 photo supplémentaire pour la carte d'étudiant (Indiquez le nom et prénom au dos, département d'affectation et année)
- 1 photo fiche infirmerie

Bien vouloir préciser quand vous retournerez votre dossier d'inscription UNIQUEMENT par courrier , sur l'enveloppe l'année d'inscription : 1^{ère}- 2^{ème}- 3^{ème} - 4^{ème}.

Les étudiants séjournant à l'étranger peuvent envoyer le dossier par mail : scol@insa-rennes.fr

Tous les étudiants n'ayant pas fourni leur diplôme d'accès au dossier de candidature devront obligatoirement le fournir avant le jour d'inscription pour être inscrits (notamment les candidats admis sur liste d'attente en 2^{ème}-3^{ème} et 4^{ème} année d'ingénieur)

Etudiants étrangers :

Photocopie(s) à fournir en arrivant :

Etudiants ressortissants de l'Espace Economique européen (E.E.E.) :

A l'arrivée, les étudiants devront être en possession :

- carte identité
- carte européenne d'assurance maladie (C.E.A.M.)

Etudiants non ressortissants de l'E.E.E et de l'Union Européenne :

A l'arrivée, les étudiants devront être en possession :

- photocopie du passeport avec un visa long séjour **étudiant** ou carte de séjour